



DOSSIER APPEL D'OFFRE TRAITEURS
RNS 2026 VICHY

Demande de mise à disposition d'espace buvette ou restauration

Le Comité Exécutif National (CEN) organise tous les ans la Rencontre Nationale Sportive et culturelle des originaires et des amis de Madagascar en Europe (RNS). Cette année, aura lieu **la 51ème édition qui se déroulera les 4, 5 et 6 avril 2026 à Vichy.**

Le CEN, Maître d'Ouvrage de la manifestation, souhaite proposer des spécialités gastronomiques malgaches aux participants de la RNS, et décide de faire appel à des traiteurs service qui seront installés sur différents lieux d'activité de la RNS.

L'attribution des emplacements se fera après une étude comparative des offres des prestataires, et sera allouée au candidat ayant soumis la meilleure qualité d'offre financière, expériences et équipements.

Les Conditions générales de mise à disposition d'espace pour prestation de restauration ou de buvette à la RNS 2026 définissent les conditions de location d'espaces destinés à assurer une prestation de traiteur pendant la RNS 2026, et s'appliquent à toutes les prestations traiteurs durant cette RNS.

Chaque candidat doit en prendre connaissance et les accepter formellement lors du dépôt de sa candidature.

Le CEN offre :

- a. La mise à disposition d'un espace dans les infrastructures où se dérouleront les activités de la RNS
- b. L'accès à l'eau potable, au raccordement électrique et la puissance électrique adaptée à la catégorie de prestation
- c. Les tables, les bancs et l'abri pour les consommateurs du Village de Madagascar
- d. Le contrôle de conformité électrique des installations des appareils fournis par ses prestataires
- e. La communication auprès du public sur ses supports médiatiques les adresses, les menus et tarifs des prestataires de restauration ou de buvette pendant la RNS
- f. L'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public
- g. La vérification de la validité de l'attestation d'assurance du prestataire pour son activité à la RNS
- h. La mise à disposition d'espaces suivants :

Code	Espace mis à disposition	Lieu	Activités
R0 à R7	8 espaces restauration équipés de tentes 8m*4m	Parking Palais de sport Bellerive sur Allier	VILLAGE
R8	<u>Lot de 2 espaces:</u> 1 espace restauration buvette 1 espace buvette	Palais de sport Bellerive sur Allier	Cérémonies d'ouverture et de clôture, activités culturelles, Podium, éliminatoires Basket, finales Basket et Volley
R9a	1 espace buvette	Terrain football au Parc Omnisport	Matchs de poules et finales
R9b	1 espace buvette	Terrain football au Plaine de Beauregard	Matchs de poules
B1	<u>Lot de 2 espaces:</u> 1 espace extérieur 1 espace intérieur	Complexe Sportif des Darcins (Cusset)	Éliminatoires Volley / Tennis de Table / Natation
B2	1 buvette extérieur	Gymnase Jules Ferry	Matchs de poules basket
B3	1 buvette extérieur	Gymnase des Ailes	Matchs de poules basket
B4	1 buvette extérieur	Lieu à préciser ultérieurement	Soirée DJ 2 nuits les samedi et dimanche

Demande de mise à disposition d'espace buvette ou restauration

- i. Pour les R0 à R7 : Installation le vendredi 04 avril à partir de 16h et fermeture le lundi 06 avril à 14H
- j. Pour le R8 : Installation le vendredi à partir de 16h (à confirmer sinon le samedi matin) et fermeture le dimanche 05 avril après la finale- Remise des clés lundi 06 avril après état des lieux.
- k. Pour les R9 et Buvettes : Installation le samedi matin et fermeture jusqu'aux dernières rencontres

Formulaire de demande**à renvoyer avant le 25 janvier 2026 à restauration@rns-cen.com****IDENTIFICATION RENSEIGNEZ OBLIGATOIREMENT TOUTES LES RUBRIQUES CI-APRES :**

Dénomination sociale _____

Statut Société Artisan Association

Numéro immatriculation SIRET _____ ou RNA _____

Nom responsable 1 _____ Tel _____ Mail _____

Nom responsable 2 _____ Tel _____ Mail _____

Nom société d'assurance couvrant l'activité de prestataire à la RNS _____

Numéro de la police d'assurance _____

CHOIX D'ESPACE(S) EXPRIMEZ VOTRE OU VOS CHOIX EN COCHANT DEUX CASES AU MAXIMUM ET FAITES VOTRE PROPOSITION OU VOS OFFRES DE PARTICIPATIONDépôt de candidature **du 07 janvier au 25 janvier 2026**

Code	Espace mis à disposition	Lieu	Activités	Montant minimum de mise à disposition	Votre proposition
R0 à R7	8 espaces restauration équipés de tentes 8m*4m	Parking Palais de sport Bellerive sur Allier	VILLAGE	4 550,00 €	
R8	<u>Lot de 2 espaces :</u> 1 espace restauration buvette 1 espace buvette	Palais de sport Bellerive sur Allier	Cérémonies d'ouverture et de clôture, activités culturelles, Podium, éliminatoires de Basket, finales de Basket et de Volley, des stands	4 050,00 €	
R9a	1 espace buvette	Terrain football au Parc Omnisport	Matchs de poules et finales	1 400,00 €	
R9b	1 espace buvette	Terrain football au Plaine de Beauregard (groupe électrogène à prévoir)	Matchs de poules	500,00 €	
B1	<u>Lot de 2 espaces :</u> 1 espace extérieur 1 espace intérieur	Complexe Sportif des Darcins (Cusset)	Eliminatoires Volley / Tennis de Table / Natation	800,00 €	
B2	1 buvette extérieur	Gymnase Jules Ferry	Matchs de poules basket	400,00 €	
B3	1 buvette extérieur	Gymnase des Ailes	Matchs de poules basket	400,00 €	
B4	1 buvette extérieur (sans boissons)	Lieu à préciser ultérieurement	Soirée DJ 2 nuits les samedi et dimanche	800,00 €	

Modalités pratiques :**1. Documents à remplir, à signer et à renvoyer à restauration@rns-cen.com en format PDF ou fichier EXCEL :**

- le formulaire de demande d'espace rempli avec votre proposition de frais de participation
- la confirmation d'acceptation des Conditions générales de mise à disposition signée
- la fiche technique renseignée, l'accord de Confidentialité signée,
- Votre attestation d'assurance couvrant votre activité à la RNS 2026

Demande de mise à disposition d'espace buvette ou restauration

2. Des documents complémentaires seront demandés aux candidats des espaces R0 à R7 et R9 :

- la copie de la carte professionnelle restauration ou traiteur
- le CERFA N° 13984*03 validée par votre Préfecture.

3. Règlement :

- Un règlement de 60% vous sera demandé pour valider votre participation ainsi que pour réserver les emplacements R0 à R9 dans les 5 jours suivant la confirmation de votre candidature.

Le règlement du solde soit 40% pourra être effectué sur site au plus tard le 06 avril à 12h, sous réserve de la remise d'un chèque de garantie d'un montant équivalent (ce chèque sera exigé lors de l'installation le 03 avril 2026)

- Pour les espaces B1 à B4 le règlement se fera en une seule fois avant le 04 février 2026 à 20h.
- Un lien Hello Asso vous sera communiqué par le CEN à la confirmation de votre candidature.
- Une caution de 1 000 € sera exigée pour les R0 à R8, et de 500 € pour le R9a. Les cautions seront restituées sous réserve du respect des engagements cités ci-dessous.

4. Validation et Confirmation :

Le CEN s'engage à accuser réception de chaque candidature dans un délai de 5 jours suivant sa réception. La commission se réunira **le 27 janvier 2026** pour sélectionner les lauréats, et les résultats seront communiqués à l'ensemble des candidats.

La validation de votre candidature est soumise à la réception de votre règlement : 60 % du montant pour les restaurations et la totalité pour les buvettes.

ENGAGEMENT CASES A COCHER OBLIGATOIREEMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE CANDIDATURE

- Confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de mise à disposition
- Confirme avoir pris connaissance et accepte l'accord de confidentialité
- M'engage à renvoyer les documents demandés en format PDF ou EXCEL à restauration@rns-cen.com dans les 7 jours suivants la confirmation de ma candidature
- M'engage si ma candidature est retenue, à effectuer les formalités ci-après dans les **7 jours** suivants la notification de la validation de ma candidature par le CEN :
- M'engage à régler uniquement en ligne la première tranche de 60% de mon offre de frais de participation validé par le CEN pour les stands R0 à R9
- M'engage à régler uniquement en ligne la totalité de mon offre de participation validée par le CEN pour les stands B1 à B4
- M'engage à participer à une réunion de préparation (en Visio) date à confirmer
- M'engage à ne pas dépasser la limite des kwh autorisée et à renseigner la fiche technique pour la liste des matériels utilisés.
- M'engage à respecter la sécurité et l'hygiène alimentaire (respect de la chaîne de froid, propreté en permanence de la zone de travail et de l'environnement, ...)
- M'engage à afficher le prix des produits

Le non-respect de ces engagements pourra contraindre le CEN à imposer des sanctions, pouvant inclure la suspension de la candidature ou l'application de pénalités proportionnelles au préjudice occasionné.

Demande de mise à disposition d'espace buvette ou restauration

Signature du candidat



Accord de confidentialité

à renvoyer avant le 25 janvier 2026 à restauration@rns-cen.com

Le CEN Comité Exécutif National et représenté par **HUBERTO FENOSOA** convient de ce qui suit :

Le Soumissionnaire reconnaît et s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de l'Information Confidentielle, et que l'Information Confidentielle ne sera ni copiée, ni reproduite en tout ou en partie de quelque manière que ce ne soit ni divulguée aux tiers

Le Soumissionnaire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel respectif le présent Accord de Confidentialité et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers d'Information Confidentielle sans avoir obtenu l'accord préalable écrit du CEN.

Le Soumissionnaire prendra, préalablement toute communication à son personnel, toutes les mesures utiles pour préserver la confidentialité de l'Information Confidentielle.

La responsabilité du Soumissionnaire pourra être engagée sur le fondement du présent Accord de Confidentialité dès lors que CEN apportera la preuve d'une volonté de la part du soumissionnaire de divulguer lesdites informations ou de porter atteinte aux droits de propriété de CEN des Informations Confidentielles couvertes par le présent Accord de Confidentialité et pourra donner lieu à des actions en recherche de responsabilité et à réparation du préjudice subi.

Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français.

Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive du Tribunal du demandeur.

Signature du candidat